

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/055

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR VOIRIE
RESTRICTION DE CIRCULATION RUE DE WATTENDAM

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par NOREADE à Cassel représentée par M. PLANCKEEL Olivier, qui va réaliser des travaux concernant l'assainissement lié à des opérations de voirie au 4 rue de Wattendam,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera restreinte sur section courante (dans les 2 sens de circulation) avec empiètement sur chaussée aux abords des travaux sis 4 rue de Wattendam le 04/03/2026, et ce pour une durée de 1 jour.

Art 2 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux pendant toute la durée du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- NOREADE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 03/03/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.